

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 18/pfd/406430
N/Réf : AVL/KD/WSL-4.8/s.520
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Réaménagement de la place Saint-Lambert.
Permis d'urbanisme (dossier traité par Mme C. Defosse).

En réponse à votre lettre du 7 mai 2012, en référence, réceptionnée le 9 mai, nous vous communiquons l'avis formulé par notre Assemblée en sa séance du 30 mai 2012.

La demande porte sur un projet qui a peu évolué par rapport à ceux examinés par la CRMS en 1998 et 2002. Les remarques formulées à l'époque par son Assemblée restent donc, pour la plupart, d'actualité.

En résumé, la CRMS demande de revoir le projet et de simplifier les interventions projetées en les intégrant dans une réflexion paysagère de la place qui tient compte de la masse végétale existante.

Elle demande de renoncer au principe de l'amphithéâtre et aux différents dispositifs qui l'accompagnent (murets, gradins, rampe, etc.) car ils compliquent la lisibilité de l'espace public. Elle préconise également un maximum de sobriété dans le choix des matériaux et de leur traitement.

Située à proximité du boulevard de la Woluwe, la place Saint-Lambert forme l'angle de la rue Voot où se situe une ancienne campagne néoclassique qui est classée comme site (n°67).

La place se présente sur deux niveaux : le niveau supérieur, en bordure de la propriété classée, comprend un alignement d'arbres de belles dimensions ; le niveau inférieur est de plain-pied avec l'immeuble de logements construit par l'architecte Charles Vandenhove dans les années 80.

La place sert de parking public mais accueille également le marché ainsi que des manifestations ponctuelles. Cette suroccupation a entraîné l'usure des lieux qui motive aujourd'hui la relance du projet de son réaménagement.

La CRMS formule les remarques suivantes sur le projet :

- Comme dans les projets précédents, la place serait entièrement minéralisée et reprofilée, y compris à ses extrémités (rue Voot et rue Saint-Lambert). Le centre de la place serait aménagé en demi-cercle, sous forme d'amphithéâtre, bordée de nombreuses places de stationnement, et comprenant de petits espaces résiduels engazonnés, garnis de quelques arbres, des marches, des murets, une rampe, des bancs publics, etc. La fontaine projetée initialement dans l'axe de l'immeuble à appartements a été déplacée sur la place. Des bacs à plantes seraient mis en place à plusieurs endroits de la place, six emplacements de parking seraient cachés par une haie. Le modèle des luminaires doit encore être précisé.

Le projet recourt à un nombre élevé de matériaux et de mises en œuvre différentes (asphalte, pavés, dalles de granit, pierre bleue traitée en ½ cercle, etc.).

L'alignement d'arbres, dont l'état sanitaire n'est pas clairement précisé dans les fiches jointes au dossier, serait abattu pour être remplacé par un nouvel alignement planté à quelques mètres de l'existant. L'essence projetée n'est cependant pas encore déterminée, ce qui ne permet pas de juger de la pertinence du choix éventuel.

La CRMS estime que de tels aménagements, particulièrement compliqués et difficiles à entretenir, seraient peu qualitatifs pour la place eu égard au contexte patrimonial et urbanistique environnant. Elle s'oppose notamment à l'abattage des arbres existants qui ont atteint de belles proportions et forment une masse végétale importante qui structure l'espace public, contrairement à ce que laissent penser les plans (situation existante et projetée). (Rem : un léger éclaircissement de la couronne des marronniers devrait résoudre le problème de leur feuillage).

- Certaines interventions prévues sont contradictoires avec la volonté d'aménager un piétonnier sur la place (agora). Le projet prévoit en effet près de 90 places en épis ou perpendiculaires à la rue (dont la présence serait visuellement renforcée par un marquage au sol), ainsi que des trottoirs traversants, des passages piétons, des potelets, etc. Le trottoir de la rive supérieure de la place serait rétréci au profit du parking en épi, ce qui serait particulièrement inconfortable pour les piétons. Ces aspects du projet doivent également être revus.

Par conséquent, la CRMS demande de revoir le projet et de simplifier l'aménagement projeté. Elle demande d'élaborer un projet qui se fonde sur une réflexion paysagère de la place et de ses abords en tirant parti de la masse végétale existante.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c.: A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Leroy).